



Formulaire de pré-inscription

Enfant

Nom de l'enfant..... Prénom.....

Date de naissance.....

Date d'entrée souhaitée.....

Coordonnées des parents

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Adresse		
Domicile		
Employeur		
Téléphone privé		
Natel		
Téléphone professionnel		
Email		



Horaires souhaités (cochez les cases souhaitées)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Journée avec repas					
Matinée avec repas (13h)					
Matinée sans repas (12h)					
Après-midi avec repas (dès 11h45)					
Après-midi sans repas (dès 13h)					
Journée (scolaire) avec repas					
Accueil du matin (scolaire)					
Après-midi (scolaire) sans repas					
Repas uniquement					

En cas d'horaires irréguliers, merci de le spécifier dans les remarques éventuelles.

Remarques éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

Ce document n'est pas un contrat et ne constitue pas un engagement, que ce soit pour les parents ou pour le Lieu d'Accueil Ouvert. La direction de « A nous d'jouer » prendra contact avec les parents ultérieurement.

Date :

Signature des parents

LAO A nous d'jouer
Rte Principale 31
2825 Courchapoix

Contact : info@lao-anousdejouer.ch

[Tapez ici]



Les tarifs du Lieu d'Accueil Ouvert « A nous d'jouer »

Journée avec repas	65.-
Matinée ou après-midi avec repas	39.-
Matinée ou après-midi sans repas	33.-
Journée scolaire avec repas	33.-
Après-midi scolaire sans repas (dès 15h)	18.-
Accueil du matin avant l'école	5.-
Repas uniquement	10.-

Journée scolaire ou demi-jour scolaire signifient les périodes de prise en charge qui incluent le temps où le(s) enfant(s) sont à l'école. Le temps de présence dans le lieu d'accueil est donc réduit par rapport aux journées ou demi-jour sans temps scolaire.

Nos prestations comprennent le déjeuner, la collation, le repas de midi et le goûter pour une journée complète.

Le tarif mensuel forfaitaire est déterminé selon le nombre de jours choisis, lors de l'inscription. Le montant est dû pour l'année en cours. Les absences pour maladie, vacances, ne seront pas déduites du forfait.

Les frais de garde sont déductibles des impôts selon les directives cantonales.